

Adresse de la société populaire d'Aix qui s'indigne de l'attentat contre les représentants, lors de la séance du 30 prairial an II (18 juin 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire d'Aix qui s'indigne de l'attentat contre les représentants, lors de la séance du 30 prairial an II (18 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 713-714;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1976\\_num\\_91\\_1\\_14966\\_t1\\_0713\\_0000\\_9](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14966_t1_0713_0000_9)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

## 29

**La société populaire de Mugron, département des Landes, exprime ses sentiments d'indignation contre les monstres qui ont voulu faire tomber sous les coups de leurs mains parricides les représentants du peuple Collot-d'Herbois et Robespierre. Elle témoigne son amour et son attachement à la Convention nationale.**

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*La Sté des amis de la Constitution de 1793 à la Conv.; s.d.*] (2).

« Citoyens Représentants,

Lorsque les défenseurs de la Patrie exterminent les esclaves; lorsque la vertu s'unit à la victoire pour l'affermissement de la République; les tyrans inventent de nouveaux crimes. Vils assassins! ils ont armé des mains parricides contre les représentants du peuple, contre les incorruptibles soutiens de ses droits.

Nous avons frémé du danger qu'ont couru Collot d'Herbois, et Robespierre, nous avons senti à quels regrets déchirants nous avons échappé par la faveur signalée de la providence: elle seule a pu détourner les coups sacrilèges qui devaient sacrifier au despotisme les héros de la liberté.

L'infame Pitt espère-t-il donc nous vaincre par des assassinats? ou bien, ce dernier trait ne prouve-t-il pas sa faiblesse devant une nation libre devenue invincible par la force de son gouvernement?

Représentants, il n'est pas de danger pour votre énergie et pour votre courage. Vous avez dit au peuple que vous sauriez mourir pour soutenir ses droits, il y compte. Le peuple vous dit qu'il vous entoure de sa force comme de son amour. Il est garant de vos jours, ainsi que vos travaux le sont de votre immortalité ».

LAGARDERE (*presid.*), BAUXENX (*secrét.*).

## 30

**La société populaire de Mugron, district de Montadour, département des Landes, applaudit au supplice des conspirateurs qui ont porté leurs têtes coupables sur l'échafaud, et félicite la Convention nationale de son décret du 18 floréal qui proclame l'existence de l'Être-Suprême et de l'immortalité de l'âme.**

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[*Mugron, 16 prair. II*] (4).

« Législateurs

Les hommes les plus pervers, les plus dangereux de tous ceux qui ont joué un rôle sur le Théâtre de la Révolution, ont voulu nous ôter l'idée d'un dieu vengeur du crime et remunérateur de la vertu.

(1) P.V., XXXIX, 391.

(2) C 306, pl. 1166, p. 19.

(3) P.V., XXXIX, 391.

(4) C 306, pl. 1166, p. 20

Êtres vils, nourris dans l'habitude de tous les crimes, ils voulaient enhardir le peuple français à les commettre sans remords, dissoudre la société, qui ne sauroit subsister sans vertu et nous redonner des fers.

Ces conspirateurs nouveaux ont porté leurs têtes coupables sur l'échafaud, nous avons applaudi à leur supplice.

Votre décret du dix huit floreal, législateurs frappe d'une mort morale, leurs dogmes destructeurs de toute vertu. Vous avez déclaré ces vérités si consolantes pour l'homme de bien, si terribles pour le méchant, le peuple français reconnoît l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme, vous avez donc acquis de nouveaux droits à la reconnaissance nationale.

Vive la République, vive la Montagne! ».

LAGARDERE (*presid.*), FOSSES fils (*secrét.*).

## 31

**L'administration du district de Fréjus, département du Var, écrit à la Convention nationale qu'elle a frémé d'horreur en apprenant les dangers qu'ont courus deux des plus zélés défenseurs de la liberté.**

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Fréjus, s.d.*] (2).

« Citoyens représentants,

Nous n'avons point appris sans frémir le danger qu'ont couru deux de vos membres des plus zélés défenseurs de la liberté; le génie qui veille sur la France a seul pu les garantir d'une mort inévitable. Faut-il que l'enfer ait vomi des monstres capables de pareils attentats! Faut-il encore voir exister des lâches ennemis qui, pour éviter les châtimens dus à leurs forfaits, et pour perdre la liberté en France ont recours à des assassins. Que la vengeance nationale les anéantisse enfin, et qu'on ne se souvienne qu'ils ont existé que pour rappeler des horreurs.

Citoyens représentants, votre salut assure celui de la République, votre patrie vous commande de veiller à la conservation de vos jours et de prendre tous les moyens qui peuvent l'assurer. Quant à nous, dont le sort est lié au vôtre, nous mettrons tout en usage pour découvrir les conspirateurs. Nous faisons bien volontiers à notre patrie le sacrifice de nos vies, heureux si nos corps pouvaient comme celui de Geffroy, servir de bouclier aux vôtres. »

FOUCHIER (*presid.*), ROGUE, COLLE, COURT, CHARLES (*secrét.*), ROUDIER, MARCHIS (*agent nat.*), ESPITALIER [et une signature illisible].

## 32

**La société populaire d'Ax, département de l'Arriège, témoigne l'indignation dont elle a été pénétrée en apprenant l'attentat dirigé contre**

(1) P.V., XXXIX, 392.

(2) C 305, pl. 1152, p. 19.

deux des plus fidèles représentans; elle promet de tout sacrifier pour la cause de la liberté, jure haine implacable aux tyrans et mort aux ennemis des droits du peuple.

Elle invite la Convention à rester à son poste.  
Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[Ar, 15 prair. II] (2).

« Citoyens Représentants,

Un crime nouveau médité dans les cabinets de l'Europe, exécuté avec la noirceur de la sceleratesse, a failli plonger notre patrie dans le deuil et la desolation. Deux patriotes inébranlables, dont nous admirons depuis si longtemps les écrits et les actions, l'incorruptible Robespierre et le Vertueux Collot, alloient périr sous le fer d'un infame assassin, si l'Être Suprême n'eût veillé sur les destinées de la France; au milieu des triomphes qui nous environnent, nous nous sommes vus au moment affreux d'arroser nos lauriers de nos larmes. Pitt et Cobourg ne cessent de soudoyer des étrangers vendus à leur immoralité, pour immoler à leur fureur, les intrépides défenseurs des droits imprescriptibles des Nations, avant coureurs de la ruine totale des Rois.

Mais grâce au génie tutélaire de notre patrie, grâce à votre dernier décret contre l'auteur de cet horrible assassinat nous triompherons de nos ennemis; nos représentans toujours inaccessibles aux coups des sicaires, affermiront les bases de notre liberté qui en dépit des despotes aura des autels dans toute l'Europe.

Pour nous, placés sur les frontières du vil et méprisable Castillan, résolu à sacrifier à la cause de la liberté et au salut de nos représentans nos fortunes et nos vies, nous jurons fidélité à la Convention Nationale, haine aux tyrans, mort aux assassins, et aux ennemis des droits du peuple.

Cette nouvelle affreuse nous est parvenue au moment où, réunis au pied de l'arbre de la Liberté, nous célébrions la fête immortelle du 31 may l'abolition du fédéralisme et l'affermissement de la liberté française. Nos chans ont aussitôt cessé et un mouvement spontané s'emparant de tous les assistans, nous avons tous juré d'une voix unanime, de poursuivre partout les traîtres et les assassins, de déjouer leurs complots liberticides et d'inviter au nom du Salut public nos dignes représentans de demeurer constamment au poste que la patrie leur a confié ».

ARNAUD (mairie), Paul Emile ABAT (secret.),  
BEAUMONT (secret.) [et 4 signatures illisibles].

### 33

Les administrateurs du district de Bourges, département du Cher, envoient à la Convention nationale l'état de tout ce qui a été fourni par ce district jusqu'à présent, en argenterie, or, étoffes, bijoux, cuivre, métal de cloches, plomb, fer, charpie, etc.

(1) P.V., XXXIX, 392.

(2) C 306, pl. 1166, p. 21.

Insertion au bulletin, renvoi à la commission des revenus nationaux (1).

[Etat des dons] (2).

Ces dons consistent en 3 316 marcs d'argenterie, 14 marcs 7 gros en or; 2 721 marcs d'étoffes brodées en or et argent, 400 marcs de galons, bijoux et pierreries; 18 000 livres de cuivre, 112 00 livres de métal de cloches, 18 500 livres de plomb, 35 000 livres de fer, 14 croix de ci-devant de St Louis, 1 400 livres de charpie ».

### 34

Le Conseil-général de la commune de Bayonne, département des Basses-Pyrénées, indigné que des monstres aient osé attenter aux jours des plus fidèles représentans du peuple, applaudit au décret de la Convention nationale, qui défend de faire des prisonniers anglais et hanovriens.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Bayonne, s.d.] (4).

« Citoyens représentants,

Quoi! Pitt ne se rassasiera jamais de trahisons, d'empoisonnements, d'assassinats, son or, semblable aux dents du dragon de la fable, continuera toujours d'être semé pour produire des monstres; nos plus dignes représentans seront toujours en danger de tomber sous le fer parricide de quelqu'un des milliers de traîtres que le coupable ministre de George achète et soudoye parmi nous. Vengeance! vengeance... guerre, guerre à mort à ces infâmes anglais, à ces ennemis du genre humain... Vous l'avez décrété, et toute la France l'a applaudi. Plus de prisonniers, non plus de prisonniers anglais ou hanovriens; tous les sujets de l'affreux tyran de Londres, même vaincus, ne doivent plus trouver de pitié au fond de nos cœurs, puisque tous applaudissent à sa politique abominable, à celle de cette horde de scélérats qui compose son conseil, puisque tous concourent à la réduire en pratique. Citoyens représentants, le conseil général de la commune de Bayonne qui vous transmet cette expression de ses sentimens, presque muet d'indignation, ne vous retiendra pas par un plus long discours. Combattre les satellites des tyrans, réduire les trônes de ceux-ci en poudre, voilà ce qui vaut mieux que de parler; c'est à quoi nous concourrons toujours de toutes nos forces et de tous nos moyens. Salut et respect aux représentans du peuple ».

JOANHAU (mairie), DESCAND, BARADIN, MARGFOY,  
DUFIEUX, BONNET, BOUBÉE, POYLO, LANNE  
[et une demi-page de signatures illisibles].

(Applaudissemens)

(1) P.V., XXXIX, 392.

(2) B<sup>4n</sup>, 4 mess. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) P.V., XXXIX, 392. M.U., XLI, 10; J. Sablier, n° 1386; J. Jacquín, n° 728.

(4) C 305, pl. 1152, p. 20.